

La lettre du SNUipp Isère

Vendredi 4 avril 2008

Merci de communiquer cette lettre aux collègues de l'école

Sommaire

- **Nouveaux programmes, copie à revoir : signez la pétition !**
- **Non à Base élèves** : 1500 dans les rues de Grenoble ! Et maintenant ?
- **Temps partiels** : nouvelles quotités
- **Congés parentaux** : l'IA recule, il revient sur la rétroactivité de la mesure !
- **Cartes scolaire** : l'IA a pris ses décisions : 1000 élèves en plus, 20 classes en moins
- **Stages de remise à niveau** : improvisation complète, inadmissible
- **Tous à Paris le dimanche 18 mai !**

■ Nouveaux programmes : après l'arnaque de la consultation, on signe la pétition !

- Consultation sur les nouveaux programmes : tout était déjà bouclé ? On s'en doutait !

Le Ministre a organisé une « consultation » sur ce qui n'était soit-disant qu'un « projet » de nouveaux programmes. Nous nous interrogeons sur la sincérité de cette consultation. Nous avons maintenant la réponse, ce n'est que de la poudre aux yeux : les manuels « conformes aux nouveaux programmes 2008 » sont arrivés dans les écoles. Vous connaissez beaucoup d'éditeurs qui auraient pris le risque d'imprimer des manuels alors que le contenu était susceptible de changer ?

Ceci ne peut que nous conforter dans l'idée que le Ministre se moque totalement de l'opinion des enseignants. Son seul objectif : faire passer à la hussarde ces programmes auxquels la profession, de nombreux chercheurs et personnalités, les associations de parents sont totalement opposés.

La réponse à ce mépris passe entre autre par la signature de la pétition

« Projet de programmes de l'école primaire, copie à revoir ! »

<http://38.snuipp.fr/spip.php?article425>

- Nous souhaitons pouvoir nous faire une idée des réactions des collègues, **transmettez-nous le résultat de vos réflexions**. Nous ferons suivre les synthèses au Ministère.

■ Non à Base élèves : 1500 dans les rues de Grenoble ! Et maintenant ?

- Une sacrée manif ! Qui aurait imaginé, il y a deux ans quand le SNUipp demandait aux collègues de ne pas se porter volontaire pour la première phase d'expérimentation, que 1500 personnes se rassembleraient un mercredi après-midi pour crier leur refus du fichage des enfants.

- Non, *Base élèves* n'est pas un simple fichier informatique, c'est un fichier web dans lequel le ministère demande aux collègues de rentrer des données individuelles sur nos élèves et leurs familles.

- Nous continuons à dénoncer son opacité et ses véritables finalités.

- Nous refusons que le ministère de l'Éducation nationale et notre IA imposent à nos collègues directeurs de transgresser la réglementation : les recommandations de la CNIL ne sont pas appliquées par le ministère, notamment en terme de sécurisation. **Il est inadmissible que les directeurs se trouvent en porte-à-faux entre l'obéissance, l'irrégularité de ce que la hiérarchie leur demande de faire et la confiance des parents. Une seule solution pour ne pas se mettre dans l'illégalité : refuser de rentrer dans Base élèves. Restez en contact avec la section départementale du SNUipp Isère**

■ Temps partiel : nouvelles quotités

Une des conséquences de la réorganisation de la semaine scolaire est la modification des quotités de temps partiel. Les collègues ayant demandé un temps partiel à 77.78% et à 66.67% ont reçu de l'Inspecteur d'Académie une information leur indiquant les nouvelles quotités pour l'an prochain. Ce courrier était difficilement compréhensible et a fortement inquiété les collègues concernés.

Voilà les explications qui nous ont été données lors de la CAPD du 4 avril :

- Pour les collègues à 77.78%, le temps de service sera de 75%, payé 75%, à savoir 75% des 24 heures devant la classe entière, soit 2 demi-journées de moins par semaine et 75% des heures correspondant à la suppression des 3 heures du samedi matin (108 heures annuelles).
- Pour les collègues à 66,67% (temps partiel de droit uniquement), le temps de service sera de 62,5%, payé 62,5%, à savoir 62,5% des 24 heures devant la classe entière, (soit 3 demi-journées de moins par semaine) et 62,5% des 108 heures.
- Pour les 50%, ce sera 50% des 24 heures et 50% des 108 heures annualisées.

L'organisation des 108 heures sera arrêté par l'IEN sur proposition du Conseil des maîtres. Un projet de décret ministériel le laisse à penser.

Le SNUipp est intervenu en CAPD pour demander à l'Inspecteur d'Académie d'autoriser le temps partiel à 80% afin de permettre aux collègues actuellement à 77,78% de ne pas perdre 2,78% de salaire (ce qui n'est pas acceptable et

risque d'amener certains collègues à renoncer à leur droit à temps partiel). Il nous a répondu que la quotité de 80% n'était prévue que dans le cadre de l'annualisation du temps partiel. Il avait déjà décidé de ne pas la mettre en place.

■ Nouvelle organisation de la semaine

Nous avons eu connaissance du projet de décret du ministère. Quand ce décret sera-t-il publié ? C'est un mystère ! Ce qui ressort de ce projet de décret est que

- le temps scolaire s'établit à 24 heures par semaine
- plus de cours le samedi matin
- les élèves en difficulté peuvent bénéficier de deux heures hebdomadaires d'aide personnalisée

Pour les enseignants, les 2 heures du samedi matin plus la 27^{ème} heure sont annualisées et correspondront à 108 heures de service : 60 heures d'aide aux élèves en difficulté, 18 heures d'animation pédagogique et de formation, 30 heures de concertations, conseils etc.

Le décret prévoit que l'organisation générale de l'aide personnalisée aux élèves en difficulté "est arrêtée par l'EN sur proposition du Conseil des maîtres". Les IEN qui tentent déjà d'imposer un type d'organisation à l'ensemble des écoles de leur circonscription n'ont de toute évidence pas pris connaissance du projet de décret. N'hésitez pas à nous tenir informés.

■ Congés parentaux : l'IA recule, il revient sur la rétroactivité de la mesure !

Nous vous en avons informé en décembre : l'IA avait décidé de modifier les termes d'attribution des congés parentaux. Nous pensions que ces mesures n'entreraient en vigueur que pour l'année 2008-2009. Et bien non ! Non seulement l'IA n'entendait pas attendre la rentrée scolaire pour les appliquer mais il avait décidé de le faire de façon rétroactive pour les collègues déjà parties en congé parental.

L'IA revenait donc sur l'engagement qu'il avait pris auprès d'elles de leur conserver leur poste pendant un an. Malgré un blocage complet de l'IA, qui refusait d'entendre nos arguments, nous avons accompagné les collègues dans les recours qu'elles ont déposés. Le SNUipp a, parallèlement aux démarches individuelles des collègues, déposé une requête auprès du recteur. Requête que la délégation de la FSU a longuement argumenté lors d'un Comité technique paritaire académique.

Le Recteur a bien dû convenir que cette situation était inacceptable et l'IA a dû respecter les engagements qu'il avait pris au nom de l'État : réintégrer les collègues dans leurs droits. Elles retrouveront leurs postes et l'ancienneté acquise dans ces postes. Il va également accorder les mêmes droits (récupération de leurs postes et des points d'ancienneté) aux collègues ayant pris un congé parental au court de cette année scolaire. Nous avons donc réussi à obtenir ce que nous demandions depuis le début. C'est bien la preuve que nous pouvons encore faire respecter le droit, mais à quel prix !

■ Carte scolaire : l'IA a pris ses décisions : 1000 élèves en plus, 20 classes en moins

Isère : recors battu ! Jusqu'à l'année dernière, notre département était l'avant dernier pour le nombre de poste d'enseignants pour 100 élèves (P/E). Un grand progrès : cette année nous devenons le dernier département. Résultats : des classes toujours plus chargées et toujours plus de fermeture de classe (50 ouvertures pour 70 fermetures).

Une innovation : l'IA introduit 30 "postes de co-enseignement" dont le fonctionnement ne nous paraît pas vraiment limpide. Nous aurons l'occasion d'en reparler dans "l'écho des cours".

Attention : les collègues victimes d'une fermeture ou d'un blocage doivent participer au mouvement dans le cadre de la réouverture du serveur jusqu'au 14 avril.

■ Stages de remise à niveau : improvisation complète, inadmissible !

Vous avez pu prendre connaissance du courrier envoyé à l'IA dans une précédente *lettre du SNUipp*. Nous posions nombre de question à l'IA sur l'organisation des dits-stages et particulièrement sur différentes notions de responsabilité. Les réponses qui nous ont été données en CAPD sont plus que succinctes.

La seule chose que nous avons réussie à savoir est qu'il s'agit de "travail scolaire hors temps scolaire" et qu'en conséquence toute la responsabilité en incombe aux maires. "On avancera en marchant" a dit l'IA. En gros advienne que pourra ! Un tel degré d'improvisation dépasse l'entendement ! Nous nous félicitons d'avoir appelé les collègues à ne pas rentrer dans le dispositif.

■ Tous à Paris le dimanche 18 mai !

Pour dire notre colère, pour défendre la qualité de l'école publique

Une manifestation nationale est organisée par la FSU le dimanche 18 mai à Paris. Si vous souhaitez y participer, faites-nous le déjà savoir à snu38@snuipp.fr et pensez d'ors et déjà à organiser des collectes qui permettront de financer les déplacements pour cette journée. Plus d'information dans "l'écho des cours"

Ne pas répondre directement à ce message mais à snu38@snuipp.fr